



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/513

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Réglementation de la circulation

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 24 Juillet 2025 par Monsieur Roberto BENSI, Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Thiers, pétitionnaire, relative à un péril à Thiers.

Considérant qu'il convient de réglementer circulation de la Rue Alexandre Dumas à Thiers.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation routière est interdite Rue Alexandre Dumas **du Lundi 28 Juillet 2025 au Samedi 02 Août 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur. Tout stationnement en infraction sera considéré comme gênant et sera verbalisé par une contravention de 2^{ème} classe. Pour les véhicules en stationnement gênant, la mise en fourrière pourra être prescrite dans les conditions prévues aux articles 325-1 à L 325-3 du Code de la route.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et Monsieur Roberto BENSI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 24 Juillet 2025
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN

